



Victime d'agression par son supérieur dans son lieu de travail

Par caleuche, le 02/03/2009 à 19:09

Le 11 décembre 2008, j'ai été victime d'agression dans mon lieu de travail. L'agression a été faite par mon supérieur. Comme conséquence de cette agression, j'ai eu deux semaines d'arrêt maladie. Le médecin a constaté des séquelles produites par une tentative d'étranglement. Donc j'ai porté plainte à la gendarmerie à la date indiquée (11 décembre 2008) et à cette date, je n'ai plus eu des nouvelles. Est-ce normal qu'au bout de presque trois mois, il n'y a toujours pas des nouvelles?? Si ce n'est pas les cas, que dois-je faire ???

Je dois vous faire savoir que cette agression est arrivée parce que on voulait me licencier pour faute grave et comme au bout de cinq ans dans l'entreprise je n'avais jamais commis une faute professionnelle, mon supérieur a essayé de forcer les faits tout en voulant me faire apparaître comme coupable. A la suite de cet événement, on m'a appelé pour me proposer une rupture de contrat à l'amiable (rupture conventionnelle) à laquelle je me suis vu forcé à accepter à contrecœur vu la situation malsaine du moment.

J'espère que vous pourrez m'aider à éclaircir le chemin juridique à suivre.